

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2010/37

### Objet : Mise en place d'une administration numérique

L'an deux mille dix, le vingt sept octobre à 16h00, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire en mairie de Savines-le-Lac, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 27 octobre 2010

Date de convocation :  
Le 14 septembre 2010

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Auxiliaire Secrétaire de  
séance :  
M. Christophe PIANA

Etaient Présents : **Monsieur Victor BERENGUEL** (Président) ; **M. Michel BAUDRY** (conseiller syndical) suppléant de Mme Chantal EYMEOD, **M. Marc ZANETTO** (rapporteur du budget), **Mme Christine MAXIMIN** (conseille syndical) suppléante de M. Jean BERNARD ; **M. Richard ARZELIER** (Conseiller syndical) suppléant de Mme Catherine SAUMONT ; **Mme Valérie GRECARD** (conseiller syndical), **M. Daniel BOSQUET** (conseiller syndical) suppléant de Mme Valérie ROSSI, **M. Jean Claude FERMIER** (Conseiller Syndical) ; **M. Claude FEUTRIER** (conseiller syndical) suppléant de Gérard FROMM ; **M. Joël BONNAFOUX** (conseiller syndical) ; **M. Xavier CRET** (conseiller syndical) suppléant de M. Raymond MARIGNE

Etaient représentés :

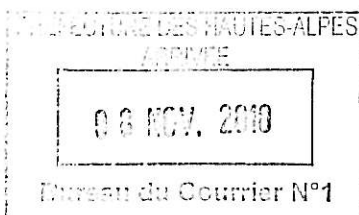
M. Jean Claude CATALA avait donné son pouvoir à Monsieur BERENGUEL  
Mme EYMEOD avait donné pouvoir à Monsieur BAUDRY  
M. Gérard FROMM représenté par Monsieur FEUTRIER  
M. Raymond MARIGNE représenté par M. CRET  
Mme ROSSI représentée par Monsieur BOSQUET  
Mme SAUMONT représentée par Monsieur ARZELIER  
M. BERNARD représenté par Mme MAXIMIN

Etaient invités :

Mme Elisabeth CLAUZIER (Communauté de communes du pays de Serre-Ponçon), M. Marc DIDIER (Président du comité départemental de Voile), M ; Jean Louis MICHEL (communauté de communes Ubaye Serre-Ponçon), M. Philippe WEYNACHETER (Receveur Principal d'Embrun), M. Gilbert TAVAN (Président de la FDSIGE), M. Yves LELONG (Président du Comité de Promotion), Mme Brigitte FOURRETS (Directrice du Comité de Promotion), Mme Jackie ANZIANI (directrice de la CCE), M. Guy BARNEAUD (1<sup>er</sup> adjoint au Maire de la Bréole), Mme Audrey Guillaume (directrice de la CCSSP)

Etaient excusés :

M. Dominique ROUX (EDF), M. Christian GROSSAN (CG 05), M ; Patrice CEA (CG 05), Mme Henriette MARTINEZ (Députée des Hautes Alpes), M. Joël GIRAUD (Député des Hautes Alpes), M ; Philippe JAUNAY (Maire de St Vincent les Forts), M. Bernard ALLARD LATOUR, M. Jean Michel ARNAUD, M. ARNOUX, M. AUDIER

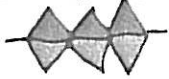


### Exposé des motifs :

Le Président rappelle à l'assemblée que lors de la dernière séance du comité syndical les membres présents lui ont proposé de ne plus adresser les documents préparatoires du comité syndical par voix postale, mais plutôt via le site internet du SMADESEP.

Ces envois jusqu'alors coûteux en papier et en affranchissement pourraient aisément être remplacés par un possible téléchargement via « l'espace pro » du site internet. Les membres du comité syndical recevraient alors un courrier de convocation accompagné uniquement d'un login, d'un code d'accès et de l'ordre du jour de la séance.

Par conséquent, il est donc proposé d'amender l'article 4 du règlement intérieur voté le 29 mars 2007 afin de permettre cette évolution technologique et de faire en sorte que les membres du comité syndical puissent consulter les documents préparatoires de la séance sur le site internet du SMADESEP « espace Pro » 5 jours ouvrables avant la séance.



A ce titre, un courrier sera adressé aux membres du comité syndical afin que ces derniers valident individuellement le fait de ne plus recevoir les documents préparatoires sous forme papier.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

**VU :**

- L'arrêté préfectoral n°2003-276-1 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- La délibération 2007-05 du comité syndical instaurant le règlement intérieur en date du 29 mars 2007

**CONSIDERANT :**

- La proposition des membres du comité syndical en séance du 23 juin 2010, afin de pouvoir expérimenter pour les administrateurs qui le souhaitent, une administration pour partie numérique ;

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

- **DECIDE** d'amender l'article 4 du règlement intérieur du SMADESEP comme suit :
  - Les documents préparatoires du comité syndical seront disponibles sur l'extranet du site internet du SMADESEP au moins 5 jours ouvrables avant la séance. Les administrateurs pourront toutefois conserver la possibilité de bénéficier d'un envoi au format « papier » de ces mêmes documents.
  - Un courrier type sera donc adressé à tous les membres du comité syndical pour leur demander de valider individuellement le fait de ne plus recevoir de documents préparatoires en version papier. Ce courrier sera adressé à chaque renouvellement des membres du comité syndical.
- **CHARGE** en conséquence le Président de faire appliquer cette décision par les services du S.M.A.D.E.S.E.P.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

rendu exécutoire  
certifié déposé  
en préfecture  
le président.....

Le Président du S.M.A.D.E.S.E.P.



Victor BERENGUEL